



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis  
est disponible en  
[cliquant ici](#) ou sur  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

M PENINON DOMINIQUE  
APPT G 111  
162 AV DE LA TIMONE  
13010 MARSEILLE

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 83 618 917 417  
Référence de l'avis : 20 65 4174645 47  
Numéro de contrat de prélèvement : P3 65 0066299 96  
RUM\* : FR46ZZZ005002P365006629996  
Numéro de propriétaire : 452 P00131 R

Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBP7W5  
M PENINON DOMINIQUE LOUIS

PROP/INDIVIS 11141 MBP7W4  
MME CHIOVETTA CARMELA

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 24/08/2020  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

#### MONTANT À PAYER

Au plus tard le **15/10/2020**

**780,00 €**

65011

#### **Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.**

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2020  
directement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
ou en appelant le 0 809 401 401 \*,  
la somme à payer sera prélevée le 26/10/2020  
sur le compte bancaire indiqué ci-dessous.

**VOUS N'AVEZ RIEN À ENVOYER.**

#### **Compte à débiter :**

Numéro de compte : FR76 1350 6100 006X XXXX XXX0 084

Titulaire : PENINON DOMINIQUE

Établissement teneur du compte : CRCA LATTES

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Vos contacts

- ⇒ **Par messagerie sécurisée :** dans votre espace particulier ou professionnel sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :**
  - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 809 401 401 \* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
  - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)
- ⇒ **Sur place :** auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
  - pour le paiement de votre impôt :  
TRESORERIE LES COTEAUX  
23 RUE DES QUATRE VALLEES BP 26 - 65230 CASTELNAU MAGNOAC  
Tél : 05 62 39 81 50
  - pour le montant de votre impôt :  
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL  
1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9  
Tél : 05 62 44 40 59

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 452 TRIE-SUR-BAISE

TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2019	10,08 %	%	6,22 %	24,69 %	0,196 %	11,77 %	0,0795 %	
	Taux 2020	10,08 %	%	6,22 %	24,69 %	0,172 %	12,10 %	0,0799 %	
	Adresse	5 RUE DU CHEVRIER							
	Base ①	1291		1291	1291	1291	1291	1291	
	Cotisation	130		80	319	2	156	1	688
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	7 RUE DU CHEVRIER							
	Base ①	118		118	118	118	118	118	
	Cotisation	12		7	29	0	14	0	62
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2019	141		86	344	3	164	1	
	Cotisations 2020	142		87	348	2	170	1	750
Variation	+0,71 %	%	+1,16 %	+1,16 %	-33,33 %	+3,66 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2020	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2019								
	Cotisations 2020								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			30
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>780</b>